



**Mairie de Briennon**

16 rue de la Libération  
42720 BRIENNON  
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

**N° : 2026/2104/06**

Le mardi 21 avril 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

**OBJET : PROPOSITION  
CONSEILLER MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE  
CONTRÔLE DE LA LISTE  
ÉLECTORALE**

Présents : Jean FAYOLLE, Pierre LOPEZ, Patricia GUILLERMIN, Julien BUISSON, Virginie DERAMECOURT, Jean-Paul GIRAUD, Jacky LARDET, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Séverine SENDRA, Delphine FAURE, Julien DUPERRET, Priscilla RIZZATO, Alexandre POULAIN.

Absents : Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Olivier MOTTE (pouvoir à J. BUISSON), Frédéric ROZIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260421-2026210406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pierre LOPEZ

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle de la liste électorale est composée, lorsqu'il n'y a qu'une seule liste élue au conseil municipal, d'un conseiller municipal, d'un délégué du préfet et d'un délégué du tribunal judiciaire. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la candidature de M. Jean-Paul GIRAUD, pour être membre de la commission de révision de la liste électorale,
2. Charge Monsieur le Maire de transmettre son nom à Monsieur le Préfet.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Pierre LOPEZ

Publié sur Internet le 24 avril 2026